

Colloque « Les minorités à l'épreuve des normes : autocompréhension, marginalité, visibilité »

La circulation des hommes, de leurs croyances, de leurs appartenances et de leurs idées semble aujourd'hui croître en ampleur, en vitesse et en complexité, ouvrant de nouveaux champs d'interactions. Doublée de la perte d'influence de l'Église catholique et de l'individualisation du croire, elle amène dans la société française une réaffirmation de la présence des religions. Différents groupes religieux ont coexisté en France, notamment depuis la Réforme, mais de nouveaux éléments, tant sociologiques que politiques, renforcent aujourd'hui la présence de groupes religieux et l'on peut maintenant recenser en France bon nombre de groupes et de courants religieux que l'on peut qualifier de "minorité religieuse". En vertu de stratégies d'affirmation, après une période de construction nationale uniformisante, les minorités religieuses existantes gagnent une visibilité croissante – et souvent socialement problématique - dans l'espace public. Ainsi, l'islam, dont la présence fut marginale pendant des décennies, est devenu plus présent, tant numériquement qu'en termes de demande de légitimité sociale. Il se révèle alors que ce groupe religieux perçu comme homogène par la société majoritaire et les autorités publiques est en réalité divisé en sous-groupes, minorités dans la minorité. Enfin dans une France longtemps dominée par le catholicisme (jusque dans les années 70, plus de 85% des Français étaient catholiques - enquête réalisée par l'IFOP en juillet 2006 pour le journal *La Croix*, "Le catholicisme en France"), de nouvelles religiosités se font jour depuis quelques décennies, hybrides ou exclusivistes, bricolées ou importées mais cherchant toutes une légitimité sociale.

Or, ces réalités nouvelles du paysage religieux français sont peu connues, ou mal connues. L'objectif est, en rassemblant des chercheurs travaillant sur les groupes religieux minoritaires divers, de synthétiser et rendre disponible l'information concernant ces groupes et leur évolution récente. Pour la plupart, en effet, ces dénominations ne sont en effet connues que de leurs membres et de quelques spécialistes. En rassemblant autour de l'effort de mise en commun des connaissances spécialisées sur ces groupes, des chercheurs issus d'horizons disciplinaires différents (sociologues, ethnologues, anthropologues, historiens voire spécialistes des religions), ce colloque vise, en améliorant le niveau de connaissance des minorités religieuses en France, à affiner la notion de minorité.

Les minorités ici considérées le seront sous l'angle démographique (un groupe numériquement marginal), sociologique (conformiste ou non-conformiste), anthropologique (animé de dynamiques de préservation de ses formes culturelles et cultuelles), politique (objet de stigmatisation ou de reconnaissance), juridique (en fonction du statut que lui donne l'État), mais sans considérations d'ordre ethnique. Le colloque prendra en compte la question de minorité, en cherchant à en cerner les contours et à en renouveler les approches pour nourrir la réflexion épistémologique.

Anne-Laure ZWILLING (CNRS PRISME-SDRE, Université de Strasbourg); Joëlle ALLOUCHE-BENAYOUN (GSRL, EPHE), Lionel OBADIA (ISERL, Université Lyon 2)

Lundi 12 novembre - Etudier les minorités : définitions et enjeux

"Minorité et sciences religieuses : bref panorama théorique"

Cette communication vise à dresser un bref panorama théorique des vues, de différentes disciplines, sur les "minorités religieuses". Histoire, sociologie, anthropologie et même psychologie (sociale) se sont toutes penchées, mais avec des approches et des conclusions souvent différentes, sur cet objet empirique difficile à saisir qu'est la minorité religieuse. En examinant en première instance les modes de caractérisation de la "minorité" en général et sous ses formes particulières (sociale, de genre, culturelle, ethnique, politique, etc.), il s'agira en second lieu de s'interroger sur ce qui fait la particularité d'une minorité "religieuse", construite notamment à travers des dynamiques de discrimination, dans des contextes de domination sociopolitique. Pour autant, le questionnement strictement académique sur la nature ou le processus de "minorité" ne s'aventure pas sur ce qui surgit aussi actuellement : les modes d'autocompréhension et d'autoassignation d'une catégorie pourtant stigmatisante.

Lionel Obadia, professeur en anthropologie, est directeur de l'Ecole Doctorale des sciences sociales de Lyon (ED 483). Actuellement membre de Institut Supérieur d'Etude des Religions et de la Laïcité de Lyon (ISERL), en délégation au Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes - LARHRA (UMR 5190), il mène des recherches transculturelles et transhistoriques sur la religion et les sciences des religions, et sur le sécularisme et la laïcité dans une perspective anthropologique.



"Historiographie et historiographies : le pluralisme dans l'histoire française"

Historienne, j'ai pris pour objet la pluralité religieuse dans le contexte français que j'étudie de la Révolution française au XIXe siècle.

Mon travail s'intéresse donc à des groupes qui sont souvent définis comme des « minorités » et je m'interroge sur ce que cette catégorie apporte d'explication ou d'obscurité à mon propos. La perspective historique montre notamment combien la situation de minorité peut être instable et les mêmes groupes adopter des attitudes différentes en fonction de leur position, ces minorités ne constituant pas non plus des entités homogènes.

De plus, mon travail consistant très largement à remettre en perspective les histoires des différents groupes religieux, je pèse aussi le poids que représente pour l'historiographie cette catégorie qui peut justifier la coexistence de regards qui se côtoient sans se croiser et imprimer même parfois à certains travaux une connotation identitaire. Et surtout enfin, maintenir les minorités à la marge d'une « grande histoire » dont le seul acteur signifiant serait la majorité.

Rita Hermont-Belot, maître de conférences à l'EHESS depuis 2001, elle y poursuit un programme de recherche consacré à l'histoire de la liberté des cultes en France. Il s'agit d'étudier à la fois le cadre législatif et institutionnel au sein duquel la liberté des cultes s'est affirmée, mais également la façon dont les différents cultes se sont adaptés aux très fortes exigences que ce cadre comportait aussi. Ce qui les a amenés à prendre une physionomie très spécifique au cas français.

L'émancipation des juifs en France, collection *Que-sais-je ?* P.U.F., Paris, 1999; *L'abbé Grégoire, la politique et la vérité*, Seuil, Paris, 2000; *Port-Royal et le peuple d'Israël (dir.)*, Chroniques de Port-Royal, vol. 53, Paris, 2004.



"En quête de vocabulaire : minorité, diaspora, communauté"

Chantal Bordes-Benayoun, directrice de recherches au CNRS LISST-Centre d'anthropologie Université de Toulouse, EHESS ; fondatrice de l'équipe Diasporas à Toulouse et de la Revue Diasporas, histoire et sociétés. Thèmes de recherche : judaïsme contemporain, diasporas, relations interethniques en milieu urbain.

Diasporas et nations, Odile Jacob, 2006 (avec Schnapper D.); *Les mots des diasporas*, Presses Universitaires du Mirail, 2008 ; Schnapper D., Bordes-Benayoun C., Raphael F. *La condition juive en France, La tentation de l'entre-soi*, PUF, 2010.



"Définir la minorité en droit, problème et questions"

Bien que la définition de minorité soit importante pour pouvoir délimiter les bénéficiaires de la protection juridique, il n'en existe toujours pas de définition juridiquement contraignante. Dans cette présentation, je veux essayer de cerner cette définition. Dans une première partie, je veux aborder les groupes à exclure de la définition de minorité, à savoir peuples autochtones et peuples. Le Comité des droits de l'homme a assimilé les peuples autochtones aux minorités. Il faut analyser cette inclusion comme garantie minimale accordée aux peuples autochtones, car la position officielle des Nations Unies est d'établir un statut distinct pour les peuples autochtones avec des droits renforcés par rapport à ceux des minorités, notamment le droit à l'autonomie. Aujourd'hui, les peuples autochtones ne se définissent plus par une approche évolutionniste et on ne parle plus du retard dans le développement. Ce sont des groupes qui ont un lien historique et particulier avec leurs terres et sont généralement des habitants originaux de ces terres. Quant à la définition du peuple au plan international, elle n'a rien à avoir avec son appréhension sociologique et se réduit essentiellement aux peuples coloniaux, définis essentiellement territorialement comme des territoires sous tutelle et des territoires non autonomes. Dans une deuxième partie, j'analyserai les deux éléments à inclure dans la définition de minorité - d'une part les éléments objectifs comme la position non dominante, le nombre, la nationalité, et les caractéristiques religieuses, ethniques et linguistiques - et d'autre part des éléments subjectifs englobant les questions de la reconnaissance des États de leurs minorités et la volonté des membres du groupe d'appartenir à la minorité.

Moussa Abou Ramadan, Professeur invité en droit musulman, Université de Strasbourg.



"En France, les minorités religieuses sont-elles religieuses ?"

Les minorités, d'une manière systématique, sont perçues par les majorités au sein desquelles elles vivent à travers leur "différence" principale. Autrement dit, sociologiquement parlant, cette différence principale dissimule non seulement les autres différences identitaires et sociales entre minorité et majorité, mais elle gomme de surcroît les divisions internes, parfois fortes, qui existent à l'intérieur même de la minorité. D'autre part, dans cette même perception, la minorité construite à travers le prisme de la différence principale tend à négliger les divers degrés d'appartenance. En France, les minorités religieuses, absentes juridiquement parlant, sont sociologiquement construites à travers une appartenance égale à une religiosité perçue comme unique. Par conséquent, il est légitime d'interroger si les individus, censés appartenir à ces minorités religieuses sont eux-mêmes réellement religieux. Et le cas échéant, quel sens est donné à cette religiosité en externe (visibilité) et en interne (comportement religieux).

Samim Akgönül, PRISME-SDRE, Université de Strasbourg

Mardi 13 novembre - Les minorités religieuses : enjeux soulevés par les études de cas

"Les Juifs de France sont-ils en train de redevenir une minorité religieuse ?"

Dans un premier temps, je contrasterai la question de ma communication actuelle avec celle que je posais il y a 8 ans dans un autre colloque à Strasbourg même : « Les Juifs d'Europe sont-ils encore une minorité religieuse ? ». Cela m'amènera à préciser, dans un deuxième temps, les différentes significations possibles de la notion de « minorité », et à les rapporter aux contextes de leurs usages : depuis le moment des constructions nationales en Europe au XIXe siècle jusqu'à celui, actuel, de la valorisation du pluralisme (religieux et culturel). J'arriverai enfin à la question de mon titre. J'examinerai les faits récents qui montreraient que les Juifs de France seraient considérés par la société et se considèreraient à nouveau : 1) comme un groupe essentiellement religieux et 2) comme une « minorité », ici au sens de groupe « dominé » (ou aussi « à protéger »). Cependant, d'autres faits contredisent cette vision. Je m'interrogerai en conclusion : face aux évolutions du rapport de la société française au pluralisme (notamment l'interrogation nouvelle sur son « identité nationale »), quelles attitudes ou quelles stratégies les différents acteurs juifs adoptent-ils et peuvent-ils envisager ?

Martine Cohen, sociologue au Groupe Sociétés, Religions, Laïcités (GSRL, CNRS-EPHE).

Domaine de recherche: sociologie des Juifs en France et en Europe.

« De l'école juive...aux écoles juives. Première approche sociologique », in B. Poucet (dir), *L'Etat et l'enseignement privé*, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 237-261 ; « Jewish-day schools in France: mapping their Jewish identity proposals », in M. Hunter-Henin (dir), *Law, Religious Freedoms and Education in Europe*, London, Ashgate, 2011, p. 55-67 ; « Jews and Muslims in France: Changing responses to cultural and religious diversity », in R. Grillo (et al.), *Legal Practice & Cultural Diversity*, London, Ashgate, 2009, p. 219-235 ; « Les juifs de France et de Belgique à la croisée des chemins : du paradigme confessionnel à la société multiculturelle », in Jean-François Forêt (dir.), *Politique et religion en France et en Belgique*.



"Religions de contrebande et sociologues de contrebande"

L'étude des groupes religieux minoritaires comporte des difficultés inhérentes au terrain. Henri Desroche le signalait dans son livre *Sociologies religieuses*. Le sociologue s'en accommode et il se met en quête des ressources méthodologiques pour appréhender le champ religieux minoritaire. En revanche, il est beaucoup plus difficile de s'accommoder des entraves faites par diverses instances politiques, associatives et professionnelles au nom de la fameuse « lutte contre les sectes » qui s'est imposée comme une hygiène sociale, particulièrement en France. Je vais décrire comment en étudiant des « religions de contrebande » selon l'expression de Desroches, nous devenons des « sociologues de contrebande ».

Régis Dericquebourg, GSRL, CNRS-EPHE, Paris

Auteur notamment de "Western Healing Churches. Manifestations of Archaic Processes or at Ease with Modernity/Hypermodernity ?", *International Journal for the Study of New Religions* 2.1, 2011, p. 105-124; *Georges Roux dit « Le Christ de Montfavet »*. *Écologisme, ésotérisme et guérison*, Fernemont, E.M.E. & InterCommunications, 2012; "Religious education in France" in *The Routledge International Handbook of Religious Education*. Derek H. Davis and Elena Miroshnikova (ed.). London / New York, Routledge, 2012, p. 113-121.

"La visibilité de l'islam dans l'espace public"

En Belgique, les musulmans sont triplement minorisés : d'un point de vue démographique d'abord, car ils ne composeraient que 4 à 5 % de la population, d'un point de vue socio-économique ensuite, car ils sont majoritairement issus de la politique d'importation massive de travailleurs sous-qualifiés et connaissent de multiples phénomènes de discriminations sur le marché de l'emploi et du logement ; et enfin parce que leur identité en tant que musulman est socialement moins valorisée et que leur loyauté en tant que citoyen est constamment rediscutée. Dans le même temps, puisque tout comme en France, la loi interdit de mener des enquêtes statistiques nationales mentionnant les affiliations religieuses, les chiffres sont invérifiables et sont devenus des enjeux politiques et surtout ont donné lieu à des discours alarmistes sur le thème de l'invasion. Des images de certains quartiers bruxellois fortement ségrégués dans lesquels se sont déroulées des émeutes sont venues renforcer ces représentations collectives. Les élections locales du 14 octobre 2012 sont venues compliquer le tableau déjà cacophonique du cas belge. En effet, les politiques d'intégration sont menées par les institutions fédérées (les Communautés linguistiques) et se réfèrent explicitement ou non à des référentiels différents (assimilation versus multiculturalisme). Le pays compte la première députée voilée d'Europe, mais a fait partie des premiers partis européens à interdire le voile intégral dans l'espace public. Les appareils de l'ensemble des partis politiques ont adopté des attitudes schizophrènes sur la question du port du foulard : présentation de candidates voilées sur certaines listes et expulsion de celles-ci dans d'autres, incapacité à trancher la polémique à l'égard du port du voile dans les écoles publiques, etc. La « communauté musulmane » bénéficie d'une représentation politique importante par le nombre d'élus d'origine alors que le processus d'institutionnalisation du culte musulman commencé en 1974 est toujours en cours et lacunaire. La question de la visibilité de l'islam dans l'espace public a été largement débattue et commentée ces dernières semaines en Belgique. Notre contribution vise donc à présenter de manière succincte le contexte belge puis à dégager les principaux rebondissements de ces dernières semaines qui éclairent fortement la dialectique entre minorité et majorité ainsi qu'entre minorisation et universalisme.

Corinne Torrekens, chargée de recherches au Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS), chercheuse au Groupe de recherche sur les Relations Ethniques, les Migrations et l'Égalité (GERME) à l'Université libre de Bruxelles.

« Concertation et négociation à l'échelle politique locale. Le cas de la gestion locale de l'islam à Bruxelles », *Participations*, n°2, vol 1, 2012, p. 126-145 ; « L'introduction du halal dans les écoles communales : entre visibilité de l'islam, reconnaissance et « neutralité » de l'espace public », in Geoffrey Grandjean et Grégory Piet (eds.), *Polémiques à l'école. Perspectives internationales sur le lien social*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 89-103 ; "Political Opportunity and Muslim Leadership in Brussels", in Anja Hennig et Jeff Haynes (eds.), *Religious Actors in the Public Sphere. Means, Objectives and Effects*, London, Routledge, 2011, p. 96-112 ; *L'islam à Bruxelles*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2009.



"L'islam minoritaire en France entre repli communautariste et intégration ?"

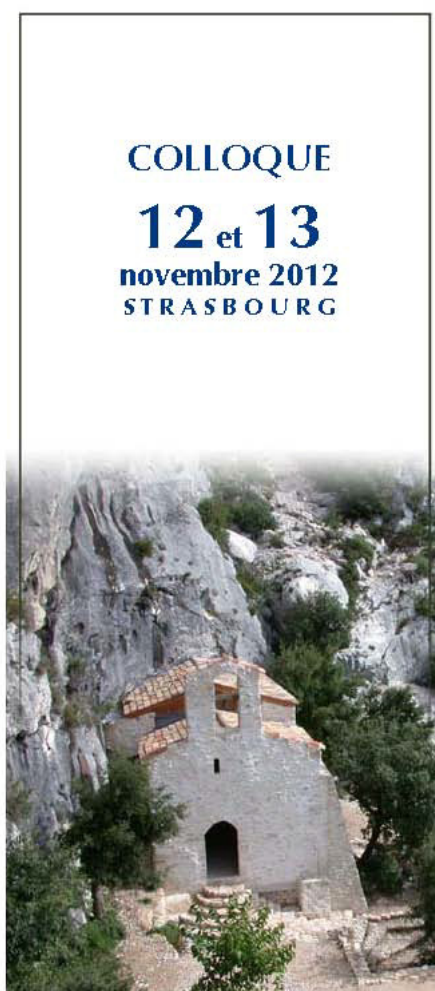
Cherif Ferjani, Université de Lyon 2



"Athées, sécularistes, laïcs... des minorités?"

Les sciences sociales et historiques se sont beaucoup penchées sur les minorités et majorités religieuses, mais avec la sécularisation, la montée en puissance des catégories démographiques de "laïcs" "agnostiques", "sécularistes" et autres "athées" oblige à réfléchir à la manière dont se constituent ces nouvelles grammaires sociales et démographiques du "non-croire" ou de l'"irreligion". Sur la base de données quantitatives (sociographies récentes) qualitatives (historiques et anthropologiques), cette communication pointera du doigt les difficultés à faire émerger le vocabulaire d'une science de l'athéisme, et l'éminent paradoxe des athées, idéologiquement majoritaires, mais sociologiquement minoritaires, dans les contrées pourtant dites sécularisées du monde, i.e. les sociétés d'Occident et en particulier en Europe.

Lionel Obadia, professeur en anthropologie, est directeur de l'Ecole Doctorale des sciences sociales de Lyon (ED 483). Actuellement membre de Institut Supérieur d'Etude des Religions et de la Laïcité de Lyon (ISERL), en délégation au Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes - LARHRA (UMR 5190), il mène des recherches transculturelles et transhistoriques sur la religion et les sciences des religions, et sur le sécularisme et la laïcité dans une perspective anthropologique.



mineurel-france.sciencesconf.org

Contact : Anne-Laure Zwilling CNRS / PRISME-SDRE (www.sdre.eu) MISHA 5 allée Rouvillois, F-67083 Strasbourg
anne-laure.zwilling@misha.fr



PRISME
Société, Droit et Religion en Europe

GSRL

ISERL
INSTITUT SUPÉRIEUR D'ÉTUDES
DES RELIGIONS ET DE LA LAÏCITÉ

